



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2799

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centrale de mobilité - Optimod'Lyon - Approbation d'une convention partenariale

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Hugué (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palaja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2799**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Centrale de mobilité - Optimod'Lyon - Approbation d'une convention partenariale**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La stratégie de développement de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée par la délibération n° 2011-2279 du Conseil du 27 juin 2011. 3 axes d'actions ont été identifiés, dont l'un sur l'accompagnement et l'initiative de projets innovants en partenariat avec le secteur privé (axe 3).

En effet, le développement de services innovants suppose des phases de tests et d'expérimentations. La Communauté urbaine développe une politique pro-active en la matière en donnant l'accès au territoire et aux données de la Communauté urbaine pour favoriser ces phases de recherche et de développement portées par le secteur privé. Lorsque cela est justifié, la Communauté urbaine participe au financement de ces projets, ce qui lui permet de bénéficier, durablement, des résultats de ces développements tout en favorisant l'essor des activités économiques sur son territoire.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a élaboré un projet majeur, Optimod'Lyon, en partenariat avec 12 autres acteurs publics et privés. Ce projet a été retenu le 21 décembre 2011 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) après un appel à projets national sur la mobilité urbaine des biens et des personnes.

Dans ce contexte, une convention a été élaborée afin de définir les règles de fonctionnement entre les partenaires et la gestion des droits relatifs à la propriété intellectuelle des travaux de ce projet de recherche et développement. Elle traite en particulier de la composition des différents comités du projet, de leur fréquence de réunion, des modalités de communication sur le projet. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, soit la durée du projet Optimod'Lyon plus 6 mois.

La convention n'inclut pas d'engagement financier des partenaires pour la réalisation des travaux prévus dans le projet.

Le présent rapport vise à autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer la convention partenariale Optimod'Lyon avec les partenaires suivants : Ville de Lyon, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national des sciences appliquées (INSA), Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information (LIRIS), Université Lyon 2-Laboratoire d'économie et des transports (LET), Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de Metz, Geoloc systems, Autoroutes Trafic, Cityway, Renault Trucks, IBM, Parkeon, Phoenix ISI et France Télécom ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon au projet Optimod'Lyon de recherche et développement sur la mobilité des biens et des personnes,

b) - la convention partenariale Optimod'Lyon à passer entre la Communauté urbaine et les différents partenaires.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.